

Séance du 27 mars 2006

Compte-rendu du Conseil Municipal

Date de la convocation : mardi 21 mars 2006

Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mil six, le lundi vingt sept mars, à dix huit heures, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Gérard DAUDON, Premier Adjoint.

Etaient présents :

Mmes et MM. Jean-François LE GOUSSE, Denise LE ROY, Marie-Louise RAFFLEGEAU, Jean-François GUILLERMIC, Yvon LE BLEIZ - Adjoint, Loïc FAGUET, Nicole DERRIEN, Marylène LE BARS, , Jean-Jacques NEVO, Marie-Madeleine GEFFROY, Guy GRALL, Roger COURLAND, Paulette KAPRY, Pierre MORVAN, Jeannick CALVEZ, Michel KEROMEST, Huguette BOURSEUL, Conseillers Municipaux –

Etaient représentés :

M. Jean-Paul POCHARD par délégation à M. Gérard DAUDON, M. Jacques LE POLLES par délégation à Mme Marie-Louise RAFFLEGEAU, Mme Anne-Marie ESCARZAGA par délégation à M. Jean-François GUILLERMIC, Mme Françoise CADIC par délégation à M. Jean-François LE GOUSSE M. Jean-Claude LE BARBU par délégation à Mme Paulette KAPRY.

Etaient Absents : M. Thierry DUCHESNE, Mme Dominique GONCALVES CONTO, Mme Philomène BOCHER, Mme Jeannine LE DU, M. Hubert JACOB, Mme Janine LE GUEN.

Mme Marylène LE BARS a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 18

Représentés : 5

Votants : 29

Délibération n° 06-49

TERRAIN SYNTHETIQUE DE BEL AIR

Attribution du marché

Rapporteur : M. GUILLERMIC

Lors du conseil municipal du 14 novembre 2005, la création d'un terrain multisports en gazon synthétique a été approuvée ainsi que le lancement de sa consultation.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 22 novembre 2005 ; les offres ont été réceptionnées le 20 janvier 2006. Leur analyse et la négociation ont été confiées aux services techniques.

Trois propositions sont parvenues en mairie :

DESIGNATION DE L'ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE €T.T.C
SPARFEL	488.470,08
ART DON SAS	616.793,95
BOURGEOIS-PICHARD	478.512,43

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 mars 2006, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SPARFEL, pour un montant de 488.470,08 €TTC.

M. MORVAN considère que la majorité n'est pas sensible aux questions sportives si l'on tient compte du nombre d'élus absents. Il poursuit en indiquant que si les minorités n'étaient pas présentes, le conseil ne pourrait pas voter ce point. Par ailleurs, il espère que le produit durera jusqu'en 2008 et pose la question de savoir quelles sont les subventions obtenues pour financer cette opération.

M. DAUDON répond que ce type de structure bénéficie d'une garantie décennale et que sa « durée de vie » moyenne, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, est d'environ 15 ans.

M. GUILLERMIC ajoute que les subventions sont pour l'instant de l'ordre de 25 % de la somme H.T. soit 104 000 €. Il précise qu'il est en relation avec le vice-président du conseil régional et que ce dernier a pris acte du dossier qui doit être examiné lors de la session de juin prochain. L'intervenant ajoute que les villes de Lannion et Lorient sont également sur les rangs mais Paimpol devrait être prioritaire puisqu'elle était la première à remettre son dossier. Il ajoute qu'un accord de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports au titre du FNDS équipements sportifs est attendu pour une aide de 60 000 €.

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres quant à l'attribution du marché à l'entreprise SPARFEL pour un montant de 488.470,08 €TTC.

DECIDE de régler la dépense à l'aide des crédits inscrits au budget de la commune, article 2313/412/53.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le marché ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Délibération n° 06-50

ECLAIRAGE PUBLIC RUE YVES MARIE LE GUYADER

Rapporteur : M. LE GOUSSE

Dans le cadre de la réfection de la rue Yves-Marie Le Guyader, il a été demandé une étude au Syndicat Départemental d'Electricité, la rue étant dépourvue d'éclairage public.

L'étude porte sur la création d'un éclairage public entre la rue de Goas-Plat et le chemin de Kerpuns, ainsi que l'accès au gymnase de Goas-Plat. Le projet établi selon les conditions définies dans la convention «travaux éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétences», s'élève à 44 415,00 €TTC.

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au S.D.E., celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 70 %, calculée sur le montant de la facture d'entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

M. LE GOUSSE précise que les travaux d'aménagements de la rue sont en cours, l'enrobé sera réalisé dès que les conditions météorologiques le permettront. Il poursuit en indiquant que la rue sera mise en double sens et qu'une étude sera réalisée, en concertation avec les riverains, pour le plan de circulation des rues adjacentes.

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir le projet du S.D.E. ci-dessus ;

DECIDE de régler la dépense de 44.415,00 €TTC. à l'aide des crédits inscrits au budget de la commune, article 2315/814-28 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

La séance est levée à 18 h 30.
